



PROGRAMME DE FORMATION

MISE EN ŒUVRE D'UN DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur, par sa démocratisation, fait qu'il est aujourd'hui accessible par tout un chacun. Néanmoins il n'en reste pas moins un appareil dont la mise en œuvre nécessite des connaissances particulières.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre et utiliser efficacement un défibrillateur.

Durée :	1/2 journée (3h30)	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne souhaitant apprendre à se servir d'un défibrillateur.		
Prérequis :	Absence de prérequis.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables : <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'intervenir efficacement face à une victime inconsciente qui ne respire pas, ✓ De mettre en œuvre et d'utiliser efficacement un défibrillateur. 		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas et de mises en situation pratiques.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, fiches d'évaluation des connaissances, aide-mémoire stagiaire.
Intervenant :	Formateur disposant de son titre de formateur SST à jour et rattaché à une entité habilitée.		
Modalités d'évaluation :	-En fin de formation, une évaluation sommative permettra d'évaluer les acquis des stagiaires.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		
Maintien des connaissances :	3h30 tous les 24 mois.		
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80	

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

MISE EN ŒUVRE D'UN DEFIBRILLATEUR

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

1. Situer son rôle dans l'organisation des secours

- 1.1. Identifier le cadre juridique du secours à la personne
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.2. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
La victime :
 - Ne répond pas et ne respire pas.
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646